

**AVENANT N° 3**  
**A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY**  
**ET LES FRANCAS DU DOUBS**

**Entre :** La ville de Valentigney représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe GAUTIER, dûment mandaté en vertu d'une délibération en date du 9 avril 2025,

**Et :** L'association FRANCAS du Doubs représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis SCHNEIDER dûment mandaté,

**Il est convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE :**

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la ville de Valentigney et les FRANCAS du Doubs pour la période 2024-2027.

**ARTICLE 1 :**

Conformément aux articles 4 et 4.1 de ladite convention, la subvention communale fait l'objet d'un versement mensuel par dixième, de janvier à octobre, sur la base de la subvention allouée l'année N-1 dans l'attente de l'arrêt, par le conseil Municipal, du montant de la subvention de l'année N.

Par délibération en date du 9 avril 2025, le Conseil Municipal a arrêté le montant de la subvention communale allouée aux FRANCAS du Doubs au titre de l'année 2025 à la somme de 420 000.00 €.

Détail de la subvention :

	<b>Part Ville</b>
<b>Droit commun</b> (fonct. Structure)	
Centre de loisirs de Pézole	100 880
Accueil périscolaire	71 325
Animation de la restauration scolaire	57 865
<b>Contrat de Ville</b>	
Accueil périscolaire	45 001
Espace éducatif des Buis	67 363
Accueil libre	72 410
Espace loisirs 9-13 ans	5 156
<b>Montant de la subvention 2025</b>	<b>420 000.00 €</b>

Valentigney, le

Le Président des FRANCAS du Doubs,  
Jean-Louis SCHNEIDER.

Le Maire,  
Philippe GAUTIER.